

ABONNEMENT

Saumur
Un an 18 fr.
Six mois 9
Trois mois 4 50

Poste

En an 20 fr.
Six mois 10
Trois mois 5

En s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 11 FÉVRIER

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 février

Il y a juste trente-quatre députés présents quand M. Casimir-Perier ouvre la séance.

L'interpellation de M. Turrel est renvoyée à un mois.

On revient au budget des finances.

M. Vilfeu développe un amendement tendant à une augmentation de 150,000 fr. pour l'unification des pensions militaires.

M. Tirard s'oppose à cet amendement ; la somme de 150,000 fr. serait d'ailleurs insuffisante et devrait être élevée à 4 millions.

M. Vilfeu insiste. Il s'agit, dit-il, de mettre fin à une injustice.

M. Poincaré, rapporteur général, déclare que l'adoption de l'amendement de M. Vilfeu porterait atteinte à la politique financière suivie depuis plusieurs années.

Il faudrait faire un emprunt à la Caisse des dépôts et consignations.

M. de Bernis. — Prenez l'argent sur les pensions du 2 Décembre !

M. Millevoye. — Il ne faut pas faire d'économies sur ceux qui versent leur sang pour la patrie !

M. Poincaré. — Il ne s'agit point de faire des économies, personne n'y songe, mais de ne pas élever encore un budget de pension qui monte déjà à plus de 470 millions.

L'amendement Vilfeu est repoussé par 272 voix contre 233.

INFORMATIONS

L'ATTITUDE DE LA DROITE

La droite royaliste, réunie sous la présidence de M. Cazenove de Pradine, s'est occupée tout spécialement de l'intervention de M. Cavaignac, qui justifie l'attitude de la droite depuis le premier jour de la divulgation des scandales de Panama.

On a fait remarquer qu'en adoptant à l'unanimité l'ordre du jour présenté par l'honorable député de la Sarthe, la majorité vient de réduire à néant le reproche qui avait été adressé à la droite de calomnier le gouvernement républicain et de se livrer, sous prétexte d'honnêteté, à une simple manœuvre politique.

Le Sénat a discuté hier des projets d'intérêts locaux et s'est ajourné à jeudi prochain.

Les fureurs soulevées par le discours de M. Cavaignac ne sont pas calmées. Radicaux et opportunistes continuent la campagne contre lui et l'appellent un traître.

La commission du budget a approuvé le rapport de M. Poincaré, sur la taxe des opérations de Bourse.

Il conclut en rappelant que la commission avait élaboré un contre-projet, mais que le gouvernement ne l'acceptant pas, la commis-

sion maintient ses conclusions favorables au projet du gouvernement.

LE PROCÈS DE CORRUPTION

M^e Barboux, avocat de M. Charles de Lesseps, est allé au greffe criminel de la Cour demander communication du dossier dans l'affaire de corruption de fonctionnaires. Le greffier a refusé, le dossier étant entre les mains des délégués de la Commission d'enquête. M^e Barboux est revenu avec huissier et a fait dresser procès-verbal du refus.

COMMISSION D'ENQUÊTE

La Commission d'enquête se réunit aujourd'hui samedi. Un des commissaires doit formuler une proposition tendant à faire comparaître à nouveau devant elle tous les membres du Parlement compromis.

Après avoir examiné le cas de chacun, en consultant les dossiers de l'instruction Priouet et de l'instruction Franqueville, la Commission ferait un rapport dans lequel elle déclarerait que tel ou tel membre du Parlement a failli à l'honneur.

On ajoute qu'elle va réclamer à la Chambre les pouvoirs nécessaires pour entrer en possession de la fameuse liste des 104 corrompus.

LE PROCÈS DE PANAMA

M^e Barboux, Waldeck-Rousseau, Martini et du Buit ont tenu conseil et ont décidé, en ce qui concerne MM. Charles de Lesseps, Fontane et Cottu, de déposer un recours en cassation.

Pour M. Ferdinand de Lesseps, on fera opposition au jugement par défaut, et ils assisteront tous les quatre l'illustre vieillard qu'on fera transporter à l'audience.

NÉGOCIATIONS AVEC ARTON

M. Andrieux, dans la France d'hier soir, fait le récit suivant :

« Le gouvernement a envoyé un mandataire à Arton pour traiter avec lui des conditions auxquelles il pourrait rentrer en France et pour lui dicter sa ligne de conduite, au cas où son arrestation, exigée par l'opinion publique, serait opérée. »

INCIDENT ANDRIEUX-ARÈNE

A la suite d'un article des plus violents publié dans le National par M. Emmanuel Arène, M. Andrieux, déclarant qu'il peut faire la preuve de la culpabilité du député de Sartène, lui demande de l'assigner en Cour d'assises, sinon il demandera à la Chambre l'autorisation de le poursuivre devant le tribunal de police correctionnelle.

LE VOTE DE MERCREDI

L'ordre du jour de M. Cavaignac a été voté par 522 voix, soit à l'unanimité des votants. Il y a eu 23 abstentions.

L'affichage du discours de M. Cavaignac, demandé par MM. Horace de Choiseul et Paul Déroulède, a été voté par 325 voix contre 47 sur 372 votants.

La majorité qui a voté cet affichage comprend 160 membres de gauche (sur 386), 140

membres de droite (sur 156) et 25 boulangistes (sur 33).

Les 160 membres de gauche se partagent en 32 députés du centre gauche (soit la totalité de ce petit groupe), 15 socialistes, 26 radicaux et 87 républicains divers.

Parmi les 140 membres de droite figurent 35 membres de la droite constitutionnelle (soit la presque totalité de ce groupe).

Les 47 membres qui ont voté contre l'affichage comprennent 45 républicains de nuances diverses et 2 anciens boulangistes.

174 membres se sont abstenus, dont 162 républicains, 5 membres de droite et 7 anciens boulangistes.

26 membres étaient absents par congé, dont 17 de gauche et 9 de droite.

LA FORGE DE MONTAGNE

Sur la proposition du comité technique de la cavalerie, le ministre de la guerre a substitué la forge de montagne modèle 1891 à la forge de campagne portative qui fait actuellement partie du chargement du fourgon-forge d'escadron dans la cavalerie.

L'ESCADRE RUSSE AU HAVRE

L'escadre russe qui se prépare à prendre la mer à destination du Havre sera composée de deux cuirassés et de deux croiseurs. Elle sera placée sous les ordres du grand-duc Alexis, s'arrêtera deux jours à Copenhague et se rendra, sans faire d'autre escale, au Havre où elle restera mouillée pendant une huitaine de jours.

LES SCANDALES ITALIENS

On dit que le baron Lazzaroni a été arrêté parce qu'il possédait une quittance d'un président du conseil ayant reçu de l'argent pour les élections.

PROMOTION D'AMIRAUX

Au grade de vice-amiral, M. le contre-amiral Cavalier de Cuverville; M. le contre-amiral Régnault de Prémèsnil;

Au grade de contre-amiral, M. le capitaine de vaisseau Véron; M. le capitaine de vaisseau Pottier.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 10 février 1893.

Le marché est hésitant. La spéculation redoute toujours quelque nouvelle surprise, mais l'abondance des capitaux disponibles défend le marché contre les tentatives en baisse de la spéculation.

Le 3 0/0 reste à 97.95 et le 4 1/2 à 106.52.

La Rente Italienne est très ferme à 91.50.

L'action de la Banque de France est plus faible à 3,865. Les bénéfices laissent toujours à désirer.

L'action du Crédit Foncier est mieux tenue à 967. En portant la réserve pour amortissement des emprunts à 400 millions, l'institution assure l'amortissement intégral dans une période de 25 ans pour les prêts communaux et de 37 ans pour les prêts fonciers.

La Banque de Paris reste à 627. La Société Générale s'échange au comptant de 473 à 474.50. Le Crédit Lyonnais varie de 767 à 770 francs.

Le Comptoir National d'Escompte à 495 ne saurait tarder à dépasser le pair à la première reprise d'affaires.

Les obligations Beyrouth-Damas-Hauran ont un marché très soutenu à 306 fr.

Les 6,000 actions de la C^{ie} des Tramways à vapeur du Jura que le Comptoir des Fonds Nationaux met en souscription le 22 courant, seront émises au prix de 500 fr. sans majoration.

Les Chemins Economiques conservent le cours de 430 fr.

Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Tirages financiers

Ville de Paris 1876

Hier matin a eu lieu le 65^e tirage trimestriel des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt municipal de 1876.

Il a été extrait de la roue 542 numéros dont les 13 premiers ont droit aux lots ci-après :

Le numéro 140,642 gagne 400,000 fr.

Le numéro 155,747 gagne 10,000 fr.

Le numéro 72,118 gagne 5,000 fr.

Les numéros suivants gagnent chacun 4,000 francs :

48,192 — 105,620 — 1,249 — 246,380 —
226,892 — 8,489 — 90,777 — 192,564 —
25,937 — 232,890.

Les 529 autres numéros sortis sont remboursables au pair.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 11 FÉVRIER

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 9°
Ce matin, à 8 h.		+ 8°
Midi,	739 m/m	+ 10°
Hausse	« m/m	
Baisse	« m/m	
Température minima de la nuit		+ 8°

Un Bal

Le bal dont nous avons parlé hier fait son chemin. Il aura lieu, le samedi 14 mars, au foyer du Théâtre.

Cette idée d'un bal de bienfaisance, émise par quelques jeunes gens, a été des mieux accueillies par le commerce dont la devise à Saumur est toujours : bien faire, faire mieux encore.

La commission très-panachée soit se réunir lundi soir. La carte d'entrée est fixée à 10 francs. Nous ne voulons pas encore citer des noms, les adhésions de plusieurs membres n'étant pas encore arrivées.

Du bœuf gras

A défaut de promenade d'un bœuf gras à Saumur, on se contentera encore, cette année, de le voir, en fractions enguirlandées et panachées, à l'étal des bouchers de la ville.

Toutes les boucheries, en effet, étaient hier soir parées et regorgeaient de viandes de toutes sortes très appétissantes et prêtes à combler aujourd'hui les paniers des cordons bleus, pour de là passer aux fourneaux et finalement

servies — les viandes, pas les cuisinières — en succulentes entre-côtes, filets madère, côtelettes variées ou simplement en bourgeois pot-au-feu.

Pauvres bœufs gras, que de destinées diverses!

Théâtre de Saumur

On nous dit que le théâtre laissera lundi ses portes closes, la Direction pensant que les deux concerts de cette semaine suffisaient pour l'instant à la distraction de nos concitoyens.

Cependant un de nos confrères annonce les *Boussigneul*.

Au château de Salvart

De nombreux équipages quittaient Saumur hier soir, vers dix heures, se rendant au château de Salvart, chez M. le baron et M^{me} la baronne Le Pelletier de Glatigny, qui recevaient les châtellains des environs et bon nombre d'officiers de l'Ecole de cavalerie.

La séparation de corps

Le *Journal officiel* a promulgué la loi portant modification au régime de la séparation de corps. La femme séparée de corps, dit cette loi, cesse d'avoir pour domicile légal le domicile de son mari. Par l'effet du divorce, chacun des époux reprend l'usage de son nom.

L'organisation judiciaire

La Chambre vient d'être saisie par M. Bourgeois, garde des sceaux, du projet de loi dont nous avons annoncé le dépôt et qui a pour objet de modifier la composition de certains tribunaux.

Dans notre région, un poste de substitut serait créé dans les tribunaux de Saumur, La Flèche et Chinon.

La seconde chambre des tribunaux d'Anagny, de Périgueux, d'Angers et d'Angoulême serait supprimée.

Les postes de substituts seraient supprimés, dans notre région, à Baugé, à Mamers, et à Châtelleraut.

Un poste d'avocat général serait créé à la Cour d'Alger.

Mais une chambre serait supprimée dans les Cours d'appel de Grenoble, Poitiers et Agen.

Enfin, certains tribunaux ne jugeant annuellement qu'un nombre d'affaires très restreint, le ministre de la justice propose de déléguer à l'un des juges du tribunal de première instance les fonctions de juge de paix dans le canton du chef-lieu d'arrondissement.

Les Jacques

Nous croyons savoir qu'à la dernière séance de la Société d'horticulture d'Angers, plusieurs viticulteurs distingués ont émis le vœu de voir s'étendre les plantations de Jacques. La Société a décidé qu'une commission se réunirait demain dimanche et statuerait après avoir visité les plantations de Jacques qu'ont faites un certain nombre de propriétaires.

Le concert de la Musique Municipale

Le second concert de la *Musique Municipale* avait lieu hier soir devant une salle comble. Cet empressement du public à suivre ces soirées est bien justifié; la *Musique Municipale* a fait depuis plusieurs années des progrès bien marqués; elle l'a prouvé, du reste, hier soir, par la correction avec laquelle elle a fait entendre l'ouverture de *Poète et Paysan* et une fantaisie sur *Aïda*. Une autre preuve de ses progrès est sans contredit les nombreux succès qu'elle remporta dans tous les concours où elle se présentait.

M^{lle} Duet d'Arbel est fort gentille; sa façon simple de se présenter sur la scène, sa toilette et correcte et de bon goût, tout cet ensemble ont gagné la salle dès son apparition et lui ont valu une salve d'applaudissements approbateurs. Elle ne s'est point défendue d'une petite émotion aux débuts de son air du *Caïd*, mais elle eut bientôt réprimé cette faiblesse. M^{lle} Duet d'Arbel s'est montrée à la hauteur de sa tâche dans les vocalises de la chanson du Rossignol, des *Noces de Jeannette*. A vrai dire, elle est meilleure dans cette gymnastique du gosier que dans le grave des notes basses.

M. Meyer a obtenu hier soir ce que nous demandons depuis si longtemps: qu'un groupe de jeunes gens se forment en société chorale et dotent Saumur d'un orphéon. Les débuts de ces chœurs sont toujours très difficiles, mais nous tenons à constater que M. Meyer a vaincu déjà beaucoup de difficultés. Le chœur a parfaitement marché, beaucoup de justesse et d'ensemble, les deux qualités essentielles qu'un orphéon doit atteindre pour arriver à un résultat.

M. Launay est toujours le comique aimé du public; il a été à maintes reprises couvert d'applaudissements et il aurait donné satisfaction à la salle en disant quelques bluettes dont son répertoire est rempli. Nous devons cependant lui savoir gré de son Anglais formaliste. Il voulait sans doute se réserver pour les *Souliers de noce*, un véritable bijou musical. Cette petite saynète a beaucoup amusé et a clôturé la soirée d'une façon charmante. M^{lle} Duet d'Arbel s'y est montrée aussi gentille actrice que bonne chanteuse.

N'oublions pas que, ce soir, l'*Harmonie Saumuroise* donne un autre concert avec des artistes de l'Opéra.

Tombé d'une impériale

La voiture faisant le service entre Beaufort et la Ménitrie arrivait à dix mètres de la gare, lorsqu'à un chaos inattendu, les voyageurs se trouvèrent projetés les uns contre les autres.

Ceux qui étaient sur l'impériale, assis parmi les bagages, ont ressenti plus fortement encore la secousse, et l'un d'eux est tombé si mal-

heureusement sur le sol, qu'il est resté au moins cinq minutes sans connaissance; il a été transporté aussitôt dans une salle d'attente où il a repris ses sens, grâce aux soins que lui prodiguèrent les autres voyageurs et le chef de gare en particulier, qui se montra, dans cette occasion, d'une extrême complaisance.

Un grand mariage

Mercredi dernier, a été célébré, à Nantes, au milieu d'une affluence brillante et nombreuse, le mariage du vicomte Donatien de Sesmaisons, lieutenant au 3^e régiment de dragons, fils du général comte de Sesmaisons, avec M^{lle} Marguerite Guibourg de Luzinais, fille de M. Guibourg de Luzinais, séateur, ancien maire de Nantes, membre du Conseil général du canton de Pouancé.

Concours musical au Blanc

Un grand concours musical, orphéons, harmonies et fanfares, aura lieu au Blanc (Indre), le 21 mai prochain, jour de la Pentecôte, sous la présidence d'honneur du jury du grand maître Ch. Gounod.

Les sociétés qui n'auraient pas reçu le règlement sont priées d'en faire la demande à M. D. Pautrat, secrétaire général du concours.

Noces de diamants

Mardi dernier, à Sablé, M. et M^{me} Chesneau ont célébré leurs noces de diamants. Il y a eu, en effet, ce jour-là, soixante ans qu'ils ont reçu la bénédiction nuptiale (7 février 1833). Le 7 février 1883, ils avaient célébré leurs noces d'or.

L'époux est âgé de quatre-vingt-trois ans et son épouse de quatre-vingts; ils forment donc ensemble cent soixante-trois ans.

L'affaire Crouan

M^{me} Crouan a été mise en liberté sans caution, à la suite d'une confrontation avec son mari, dans le cabinet du juge d'instruction.

La suppression de la fumée

Le problème de la suppression de la fumée dans la combustion de la houille vient, dit un journal anglais, de trouver une solution.

C'est en Allemagne que la découverte a été faite.

Le charbon est réduit préalablement en poudre impalpable.

Un appareil d'une grande simplicité permet de verser cette poudre dans le foyer des machines, où elle entre en combustion instantanément et produit une flamme vive.

On ne remarque pas la plus petite trace de fumée.

Au nombre des avantages que présente le nouveau système, il faut citer les suivants:

La faculté d'allumer et d'éteindre instantanément les chaudières;

La suppression des grilles, des tisonniers, des escarbilles, etc.;

L'utilisation de tous les éléments de calories contenus dans un combustible;

Enfin, la suppression des fumivores, dont jusqu'ici le fonctionnement a toujours laissé singulièrement à désirer.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 8 février. — Léonie-Adrienne-Marie Gourdon, rue Saint-Michel.

Le 9. — Renée-Georgette Joreau, rue des Capucins.

Le 10. — Renée-Célestine-Aimée Brancheau, Grand'Rue.

Le 11. — Raymond-Arsène Léger, rue Saint-Nicolas.

MARIAGES

Le 10 février. — Eugène-Joseph Menard, typographe, a épousé Valentine-Marie Laumonier, sans profession, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 10 février. — Magloire-Henri Guillemet, propriétaire, 72 ans, époux de Perrine Hublot, rue des Boires; — Marie Guy, veuve de Eugène Taugourdeau, sans profession, 56 ans, Grande-Rue.

Le 11. — Jules-François-Marie Perrussel, comptable, 25 ans, célibataire, à l'Hôpital.

Cour d'assises de Maine-et-Loire

Audience du 9 février

Affaire Landry. — Vols qualifiés

Alexis Landry, 44 ans, né aux Rosiers, sans profession ni domicile fixe, est prévenu de vols qualifiés.

Le 7 novembre dernier, la dame veuve Rameau aperçut dans une petite maison que possède son gendre aux environs de Saumur, un individu inconnu.

La maison est ordinairement inhabitée, mais elle portait cependant les traces de séjour.

L'inconnu fut invité à se retirer, il prit un sac et un fusil qui paraissaient sa propriété et s'en alla.

La gendarmerie, prévenue, se mit à la recherche de l'individu.

De nombreux vols qualifiés avaient été commis pendant les nuits précédentes aux alentours de Saumur, les gendarmes pensèrent que cet individu pouvait ne pas y être étranger.

Cet individu fut arrêté: c'était bien Landry; on a trouvé en sa possession divers objets provenant de vols.

Tous ces vols ont été commis, la nuit, avec escalade et effraction.

L'accusé prétend que ces objets lui avaient été donnés par un individu qui depuis aurait disparu.

MARTHE

PAR JEANNE SANDOL

— Laquelle? dit Marthe, qui n'avait accordé qu'une médiocre attention aux propos un peu déconus de la jeune fille.

— Comment! laquelle? Mais au secret que j'ai découvert et que je vous ai confié, aux projets que l'on forme pour moi.

— Soyez tranquille, mademoiselle, je n'aurais garde de parler d'une chose que vous me priez de taire, et qui me semble jusqu'à présent n'avoir pas une grande consistance.

Jane parut piquée du peu de sérieux avec lequel ses confidences étaient accueillies, elle se disposait à rentrer au salon lorsque lady Maulever, accompagnée d'un beau vieillard, vint rejoindre les jeunes filles.

— Miss Jane Rosvel, dit-elle au vieillard dont les yeux se fixaient avec la plus vive attention sur la personne qui lui était présentée. — M. le comte de Mandal, ma chère Jane, que vous connaissez de nom depuis longtemps, un des meilleurs amis de votre père.

A ce nom, Marthe avait tressailli; c'était la deuxième fois qu'elle rencontrait le vieillard chez lady Maulever: il était un des habitués de la maison, une ancienne connaissance sans doute. Elle acquiesçait, en ce moment, la certitude que c'était bien là le père d'André de Mandal. Pâle, les yeux baissés, Marthe se tenait à distance. Lady Maulever ne l'avait pas présentée... Elle, Marthe de Flavigny, on la laissait dans l'ombre, ignorée... Un amer sourire effleura ses lèvres. « Marthe de Flavigny, se dit-elle, n'existe plus... c'est vrai; mais, si elle le voulait, ce serait Marthe de Mandal qui la remplacerait; » et une expression de fierté et d'orgueil vint un moment briller dans ses yeux aux prunelles d'acier. — « Oui, mais cette Marthe ne daigne pas, elle veut rester pure de toute atteinte portée à sa dignité. »

Interpellée par Jane Rosvel, Marthe dut se rapprocher et prendre part à la conversation.

— M^{lle} Marthe, à laquelle je suis confiée, avait dit simplement Jane au comte de Mandal.

Puis, avec sa verve gracieuse et légère, elle s'était lancée à fond de train dans toutes ses aimables divagations. En l'écoutant, la physio-

nomie de M. de Mandal, qui s'était d'abord éclairée, s'assombrit peu à peu; on eût dit que la perte d'une espérance venait de le frapper subitement.

Par politesse, puis, comme s'il eût obéi à une indéfinissable attraction, le vieillard se tourna du côté de Marthe. Une causerie remplie de charme et d'intérêt s'établit entre eux. Sans y songer, Marthe déploya toutes ses séductions d'autrefois, elle se montra femme du monde accomplie et laissa voir à travers ce masque de convention le sérieux de son esprit et la profondeur de son âme. Avec un tact parfait, loin d'effacer la jeune fille placée près d'elle, Marthe sut, au contraire, la faire valoir et la mettre en évidence. Cette conduite, pleine de bonté, ne fut pas perdue pour M. de Mandal. Avant de se séparer des jeunes filles, il s'arrêta, les contemplant alternativement, son regard allant de la beauté brune et sévère de Marthe à la beauté blonde et rose de la gracieuse fille d'Albion; mais que Marthe lui semblait supérieure et l'emportait à ses yeux sur sa compagne! et quel soupir de regret s'exhalait de la poitrine du père d'André!

Quelques instants plus tard, après que Jane fut allée rejoindre sa mère, M. de Larcy s'em-

para de Marthe, qu'elle entraîna au fond de la serre.

— J'ai à te parler, lui dit-elle avec une grande animation.

— Que me veux-tu? et qu'y a-t-il, ma chérie, qui t'agite si fort?

— Ce qu'il y a? le plus bizarre des rapprochements. La destinée n'en fait jamais que de semblables. Il y a que ce vieillard, avec lequel tu viens de passer une partie de la soirée, n'est autre que le comte de Mandal, le mari de la nièce du marquis de Flavigny, de celle, enfin, qui t'a dévouée.

— Eh bien! répond Marthe avec calme, que m'importe! et que vois-tu donc là de si étonnant? M. de Mandal a occupé autrefois, en Angleterre, un poste diplomatique très élevé. Ses fonctions l'ont mis en rapport avec plusieurs familles de la haute aristocratie anglaise. Il s'était particulièrement lié d'amitié avec lord Rosvel et sa sœur lady Maulever. Il est donc fort naturel de retrouver le comte à Paris, chez lady Maulever.

— Qui t'a si bien instruite?

— C'est à mis Jane que je dois ces détails.

(A suivre.)

Les plus mauvais renseignements sont fournis sur Landry.

L'accusé avait déjà été condamné et envoyé dans une maison de correction jusqu'à dix-huit ans.

Landry, interrogé sur les vols, nie énergiquement, car, dit-il, il n'était pas à Saumur les jours où les vols ont été commis.

M. le président analyse à MM. les jurés comment et à quelle date les vols ont été commis.

Landry reconnaît que le 8 novembre, il a été trouvé, par M^{me} Raineau, dans son écurie; il dit que c'était un individu qui l'avait fait rentrer et lui avait dit de l'attendre.

Il reconnaît avoir été trouvé en possession des objets, mais que ces objets lui appartenaient et que c'était Girard qui les lui avait remis.

Sur un signalement donné par lui on a arrêté un nommé Girard, qui, après avoir fait trois jours de prison, a été remis en liberté.

LES TÉMOINS

1^o La femme Raineau raconte qu'elle a trouvé un individu dans son écurie qui lui a dit qu'il avait décroché la porte et qu'il attendait un de ses camarades; il est ensuite parti en emportant son fusil.

Elle ajoute que cet individu a mangé chez elle, et qu'ayant fait sa déclaration à deux gendarmes, on avait trouvé différents objets sur la paille.

2^o M. Clément Dénéchère, M^{me} Perret, M. Daroussat et M. Guellier viennent nous répéter comment et à quelle date ils ont été victimes de vols.

M. le maréchal des logis de gendarmerie de Saumur rapporte dans quelles circonstances il a arrêté Landry et le résultat de ses perquisitions.

L'avocat général prie le jury de répondre avec sévérité à toutes les questions qui lui seront posées.

Après une plaidoirie de M^e Picard très courte, mais très explicite, le jury rapporte un verdict affirmatif sans circonstances atténuantes.

La Cour condamne Landry à cinq ans de travaux forcés.

Affaire fille Caillat. — Infanticide

Louise-Péronne-Joséphine Caillat, 19 ans, matelassière à Saumur, est prévenue des faits suivants :

La fille Caillat s'est accouchée, le 2 octobre dernier, dans les cabinets d'aisances dans la maison qu'elle habite à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre.

Elle avait dissimulé sa grossesse et n'avait fait aucun préparatif pour recevoir son enfant. Elle a d'abord prétendu que l'accouchement s'était produit à son insu; mais il est constaté que l'enfant était né à terme et viable. Puis elle a déclaré que c'est pendant une syncope qu'elle est devenue mère.

C'est vingt-six jours après que le cadavre a été découvert dans les fosses d'aisances.

Cette fille n'a jamais été condamnée, et jusqu'à ce jour, on n'a que de très bons renseignements sur son compte.

La fille Caillat vivait avec son père, qu'elle ne quittait jamais.

La fille Caillat, au milieu de sanglots, affirme qu'elle ignorait qu'elle était enceinte, elle s'est évanouie et ce n'est qu'après qu'elle s'est aperçue du fait.

M. le président lui dit qu'elle a d'abord nié les faits et que ce n'est que le jour où on a fait vider la fosse d'aisance qu'elle a avoué.

La fille Caillat s'écrie qu'elle n'avait pas vu son enfant et que si elle l'avait eu vu, elle l'aurait saisi.

M. l'avocat général invite le jury à retenir les deux crimes: celui d'infanticide et celui de suppression d'enfant.

M^e Chesneau, en termes touchants et dans une brillante plaidoirie, demande l'acquiescement de sa cliente, parce qu'il n'était pas démontré qu'elle ait commis le crime qu'on lui reproche, celui d'avoir tué son enfant.

Il s'efforce de démontrer que l'instruction de cette affaire est fort mal faite et que les crimes d'infanticide et de suppression d'enfant ne sont pas établis.

Il termine en priant le jury de rendre un verdict d'acquiescement.

Après cette plaidoirie, un incident assez curieux s'est produit.

Le public ayant applaudi, le président a fait évacuer la salle.

Le jury, après une courte délibération, rapporte un verdict négatif.

En conséquence la Cour acquitte la fille Caillat.

FAITS DIVERS

Faucons de guerre

Un officier russe, M. Smoïloff, vient de réussir à dresser des faucons qu'il destine au transport des dépêches en temps de guerre.

M. Smoïloff, après de nombreuses expériences, a constaté la grande supériorité du faucon sur le pigeon-voyageur. La force de résistance devant les accidents atmosphériques, le poids que l'oiseau peut supporter sans que sa vitesse en soit sensiblement diminuée, cette vitesse même sont tout à l'avantage du faucon.

Ce dernier, en effet, avec un chargement de 1,640 grammes, fournit une vitesse moyenne de un kilomètre par minute, pendant cent lieues.

Nouvelle monnaie

La Gazette de Londres (Journal officiel) publiera sous peu une proclamation officielle annonçant la mise en circulation d'un certain nombre d'espèces de monnaies d'or et d'ar-

gent frappées d'après des types nouveaux.

Ces pièces porteront toutes sur leur face une effigie de la reine Victoria, dont le profil a été dessiné tout exprès par un sculpteur, membre de la Royal Academy, M. Brock: la tête de la souveraine est coiffée d'une tiare ornée de pierreries, au lieu de la couronne imperceptible, disgracieusement placée à l'arrière du crâne, qui figure sur les pièces gravées par sir Edgard Boehm, à l'époque du jubilé de la reine Victoria.

La devise de plusieurs des nouvelles pièces sera: *Decus et tutamen*. La reine Victoria y sera qualifiée d'« impératrice des Indes »; on sait que le titre impérial ne peut être appliqué que hors d'Angleterre, sauf, toutefois, aux objets circulant dans tout l'empire.

CONTRE LES NÉURALGIES

Essence de térébenthine, 8 grammes.
Miel, 30

Remuez et battez pour mélanger exactement. Prendre une cuillerée à bouche de ce remède le matin, et une le soir.

Magnac-Laval (Haute-Vienne), le 18 août 1871. — J'ai expérimenté vos pilules purgatives, dites Pilules Suisses, et j'en ai obtenu un bon résultat. Je vous donne toute autorisation de publier mon avis, puisqu'il est l'expression de la vérité.

D^r A. DUBRAC,

Conseiller d'arrondissement.

A. M. Hertzog, pharmacien, 23, rue de Grammont, Paris.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Petits-fours frais (Guillout), 1/2 kil.	1 80
Pâté de foies gras, terrine, depuis	1 75
Pâté de foies gras, marque Deschandeliers, la terrine	1 90, 3 25, 5 25
Quenelles de veau, la boîte	1 40 et 2 40
— de poisson, la boîte	1 25 et 2 25
— de volailles truffées, la b. 1 75 et	2 75
Crêtes de coq, le flacon	1 75
Crêtes et rognons, le flacon	2 20
Crêtes et rognons, sauce financière, le flacon	2 50

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelie, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).
Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.
20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

Dernières Nouvelles

LES INculpés DU PROCÈS DE CORRUPTION

MM. Baihaut et Sans-Leroy ont été transférés hier matin de Mazas à la Conciergerie, afin d'être mis à la disposition immédiate du président des assises.

M. Blondin a été transféré, hier, de Mazas à la Conciergerie pour y être interrogé par le président de la Cour d'assises.

CORNÉLIUS HERZ ET ARTON

La Press Association apprend que le docteur Herz n'a jamais vu de sa vie Arton, et que la première fois qu'il a entendu parler de lui, c'était après le décès de M. de Reinach.

La faiblesse de Cornélius Herz augmente rapidement.

Le malade à de fréquents évanouissements. Les médecins croient que le rétablissement du malade est presque impossible.

Herz est très affecté par la nouvelle du jugement prononcé contre les accusés dans le procès de Panama.

AU DAHOMEY

D'après une dépêche du général Dodds, que le département de la marine vient de recevoir, la situation serait calme et satisfaisante au Dahomey. Le général s'occupera du ravitaillement des postes militaires et d'organiser l'administration de cette colonie.

LE PARLEMENTARISME

Le Fanfulla voit sérieusement menacé le régime parlementaire qui, depuis M. Depretis, se maintient à l'aide de moyens peu honnêtes.

LES ANGLAIS ET LES SOMALIS

Zanzibar, 10 février. — Le consul britannique, qui était allé à bord d'un vaisseau de guerre anglais pour faire une enquête sur le soulèvement récent des Somalis, sur la côte d'Afrique, a appris que l'irritation régnait parmi les indigènes contre les procédés autoritaires de la Compagnie britannique Est-Africaine.

Finalement, quelques Somalis ayant tenté d'assassiner l'agent britannique, les troupes de police de la Compagnie ouvrirent le feu sur les indigènes, pendant qu'un vaisseau de guerre les appuyait de coups de canon.

Les Somalis s'enfuirent, laissant de nombreux cadavres. Les parties indigènes de la ville furent ensuite incendiées.

Dernière Heure

Paris, 11 février, 2 h. soir.

Au Conseil des ministres, le général Loizillon, ministre de la guerre, a exposé les modifications qu'il compte introduire dans le projet sur les cadres.

M. Carnot a signé un mouvement judiciaire portant surtout sur la Cour de cassation et la Cour d'appel à Paris.

Le conseil a délibéré sur la déclaration qu'il compte faire, dans le cas où une interpellation se produirait à la tribune. Rien n'est encore décidé, dans les couloirs de la Chambre, sur cette interpellation dont l'opportunité est très discutée.

HAVAS.

Le Gérant : G. JOUAUST

123 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FODRAS

Ainsi qu'elle l'avait prévu, mademoiselle d'Estouville retrouva son oncle un peu inquiet de son absence. Il était assis dans la petite salle à manger: Soap se tenait aux aguets auprès de la porte.

— Enfin ! s'écria le chevalier. J'ai bien envie, ma nièce, de savoir ce que vous avez fait.

— Je suis allée à Saint-Denis, voir madame la surintendante, qui a eu la bonté de me ramener à Paris. Et vous, mon oncle ? votre curiosité encourage la mienne.

— Moi, ma fille, j'ai parcouru toute cette immense ville avec un indicible bonheur. Comme elle est calme dans son activité ! Comme elle est embellie encore ! Il faut que Dieu lui ait pardonné aussi, car elle m'a paru bien heureuse ! J'ai vu cette grande colonne de bronze qui rappelle tant de victoires, et je me suis dit que mon frère avait eu sa part de la gloire qu'elle immortalise. Où j'avais laissé

des ruines, j'ai retrouvé des palais ; où j'avais entendu hurler des multitudes furieuses, j'ai contemplé des soldats fidèles veillant silencieusement sur le drapeau de la vieille France. Mais ce n'est pas tout encore, Suzanne ; car tandis que je regardais en pleurant la demeure du roi martyr, j'ai vu passer et j'ai salué le roi son frère, qui a répondu à mon salut par le sourire le plus royalement bon qu'un sujet dévoué puisse ambitionner. Cela m'a fait du bien, parce que j'ai pensé aussitôt qu'il ne me reconnaissait pas.

— Ne vous en flattez pas, mon oncle. Son sourire prouve bien plus un souvenir qu'un oubli.

— Mais il doit connaître mes crimes, ma fille.

— Oh ! pour cela, je ne réponds plus de sa mémoire, il a fait ses preuves en ce genre.

— Que vous êtes ingénieuse à consoler, Suzanne ! Je ne devrais plus m'en étonner, et malgré moi je m'en étonne toujours.

— Je vous dis cependant la vérité en toutes circonstances, mon oncle. Maintenant, parlons de nos projets d'hier. Je crois que j'ai trouvé à la campagne une habitation qui pourra nous convenir. Seulement, je dois vous avertir d'a-

vance qu'elle est à cinquante lieues d'ici environ.

— Y viendrez-vous avec moi, Suzanne ? demanda le chevalier avec un sourire qui dispensait sa nièce d'une réponse. Dans ce cas j'irai au bout du monde.

— Sans me demander où je vous conduis ?

— Cela va sans dire : n'est-ce pas dans nos conventions ?

— Je le crois.

— Disposez donc tout pour notre départ, et quand vous serez prête, faites-moi un signe, et je vous suivrai les yeux fermés, si vous le voulez.

— Ne plaisantez pas : je vous le demanderai peut-être. Je suis d'une exigence extrême. Oh ! vous ne me connaissez pas encore.

M. d'Estouville souriait tendrement à ces douces paroles, lorsque madame Mitau annonça que M. l'abbé Perrain, vicaire à Saint-Merry, demandait si M. chevalier était visible.

— Certainement, dit le chevalier en se levant pour aller à la rencontre de l'abbé.

Celui-ci se présenta dans une attitude respectueuse qui était une preuve visible de son estime pour la personne qu'il venait visiter. L'homme ne se souvenait pas des aveux que le

prêtre avait reçus.

— Monsieur l'abbé, dit le chevalier, permettez que je vous présente ma nièce, mademoiselle d'Estouville... je devrais dire : l'ange qui m'a consolé et soutenu.

— Je suis bien aise de connaître le nom de mademoiselle, répondit l'abbé, car les pauvres qui sont assis au portail de notre église me l'ont souvent demandé.

Suzanne rougit, et pour cacher son embarras, elle se hâta d'avancer un siège à l'abbé.

M. Perrain avait trop de tact pour s'appesantir sur un point aussi délicat, et il eut également soin que sa conversation ne présentât aucune allusion à la situation particulière du chevalier. Il l'établit et la maintint sur des sujets d'une douce gravité, et après quelques instants, il avait l'air d'un vieil ami qui fait sa visite quotidienne.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 10 Février 1893

3 0/0	97 90
3 0/0 amortissable	98 45
4 1/2	106 50

LE 15 FÉVRIER!!!

LES MAGASINS DE LA GLANEUSE

Seront transférés RUE D'ORLÉANS, 18 & 20 (ancienne maison MEXME frères)

Retrait de cautionnement

M^e Louis ALBERT, ancien avoué à Saumur, ayant fait au greffe, par acte en date du 28 janvier dernier, la déclaration de cessation de ses fonctions, et de son intention de retirer son cautionnement, fait la présente publicité pour se conformer à la loi.

Saumur, le 4 février 1893.
L. ALBERT.

Etude de M^e DOUET, notaire à Beaufort (Maine-et-Loire), successeur de M^e MEFFRAY.

A VENDRE A L'AMIABLE JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à Angers, rue Duboys et rue Bertin, quartier de la Chalouère, comprenant :

Grande maison bourgeoise, de construction récente, élevée sur caves de rez-de-chaussée, deux étages, mansardes, greniers au-dessus avec terrasse ayant vue sur la Maine.

Vastes servitudes, grande cour, jardins anglais et d'agrément sur les rues Duboys et Bertin.

Entrée en jouissance à volonté.

S'adresser, pour traiter, à M^e DOUET, notaire à Beaufort;

Pour tous renseignements, soit audit M^e DOUET, soit à M. D'HONDT, expert à Angers, rue Chevreul, n^o 4;

Et, pour visiter, sur les lieux.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE EN BLOC OU PAR LOTS UNE PROPRIÉTÉ De rapport et d'agrément Contenant 222 hectares Nommée la BERGEONNIÈRE

Située communes de Neuville-le-Roy, Epeigné et Bueil (Indre-et-Loire)

A 10 kil. du chemin de fer de Tours au Mans, à 10 kil. du chemin de fer de l'Etat de Paris à Bordeaux, à 4 kil. du chemin de fer départemental qui relie ces deux grandes voies.

Revenu : 9,200 fr.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A VENDRE par adjudication volontaire, le Lundi 27 Février 1893, à 3 heures, à Meaux, en l'étude de M^e CHARDON, notaire,

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE en pleine activité, sise à Meaux; superbe installation, bien située, matériel important avec JOURNAL POLITIQUE tri-hebdomadaire, ayant annonces judiciaires, légales et commerciales (60^e année); belle clientèle, susceptible d'augmentation.

Mise à prix, 33,000 fr.; il y aura adjudication même sur une seule enchère; on pourra traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication. — Pour les renseignements, s'adresser à M. CHARDON, notaire à Meaux, 29, rue du Grand-Cerf.

A VENDRE VIN BLANC de Montsoreau, récoltes de 1891 et 1892.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UN DOMAINE

De 60 hectares

Avec bâtiments d'habitation et d'exploitation en parfait état, à 2 kilomètres de Saumur.

S'adresser à M. GIRARD, expert, 4, rue Pavée.

A LOUER en totalité ou par partie, Maison et vastes Magasins, rue Saint-Jean, n^o 14. — Réparations au gré du locataire. Ancienne Distillerie.

S'adresser rue Cour-St-Jean, 5.

Corsets sur Mesure

M^{me} V^e CHATELAIS

Saumur, 48, Grande-Rue

CORSETS DE LUXE ET D'USAGE

Corsets Orthopédiques.

M^e NOBLET, notaire aux Trois-chef-lieu de canton — station du chemin de fer d'Angers à Poitiers — demande, pour le 1^{er} avril prochain, un Clerc capable. — Ecrire.

A AFFERMER LA FERME DE LAUNAY

Située aux Tuffeaux.

D'une contenance de 16 hectares.

S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur

A VENDRE Carton bitumé

Provenant du cirque Plège.

S'adresser à M. IMBERT, rue Gambetta.

UN HOMME recommandable demande place de garçon de magasin, valet de chambre ou autre.

A VENDRE OU A LOUER

Excellent Terrain Potager
Très bien affrui

D'une contenance de 70 ares.

Avec maison, pressoir, pompe et bassin,

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} veuve COURALEAU, rue de Bordeaux, 40.

INSTITUTION L'ESPÉRANCE

Pensionnat de Jeunes Filles

Dirigé par M^{me} AGOSTINI

Rue du Petit-Mail, n^o 5.

GR^{DE} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Conserves alimentaires		Conserves de Poissons	
Pois moyens, litr. 4	1/2 l. » 60	Sardines, Thon, Homard, Langoustes	
Pois Amieus, — 4 10	» 65	Saumon, Filets de hareng à l'huile,	
— tr. fins, — 4 65	» 70	Harengs marinés, Maquereaux, etc.	
Haricots verts, — 4 90	» 60		
— Amieus, — 4	» 65		
— tr. fins, — 4 50	» 90		
Asperges sulf ^{es} , boîte, 4 40 et 1 85			
— d'Argenteuil, — 2 60 et 2 45			

Toute conserve manquée est échangée à présentation.

GROS ARTICHAUTS, 45 Centimes.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6	9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	1 23	
Château-du-Loir	10 13	12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53	
Noyant-Méon	11 20	1 3	3 8	7 40	1 15		5 56	
Linières-Bouton	11 29		3 17	7 49			6 6	
Vernantes	11 43		3 30	8			6 16	
Blou	11 54		3 41	8 10			6 26	
Vivv	12 2		4 28	8 17			6 33	
SAUMUR (Ori.)								
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	12 39			4 35	8 52			7 12
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32			6 50
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43			7 2
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49			7 8
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56			7 16
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 45	5 1	9 18	2 25	3	7 40
Thouars	2 2	10 48	2 44	5 4	10 10	2 52	3 19	8 24
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39		11 40
Saintes			6 24	11 59		6 22		2 21
Bordeaux			9 56	4 22		9 3		4 56

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Semi		Expr.		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	dir	soir	soir	soir	soir	soir
Bordeaux					5 40						12 30	3 40
Saintes					7 42	9 9					4 55	7 14
Niort					9 42	10 51					6 23	7 48
Thouars	5 25				12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	9 13	10 12	11 18
Montreuil-Bellay	9 40	6 56					1 7	2 39	5 4	8 48	9 28	10 34
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17						2 53	5 18	6 3	9 36	
Chacé-Varrains	10 11	7 26						3	5 25		9 41	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31						3 5		6 14		
SAUMUR (Etat)												
(arrivée)	10 23				7 46					3 16		6 26
(départ)					7 25					2 54		6 5
Nantilly (départ)					7 36	11 15				3 6		6 16
SAUMUR (Ori.)												
(arrivée)					7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24		11 1 12 7
(départ)					7 57	11 35	1 39	3 18	5 29	6 29		11 7 12 16
Vivv					8 11	11 49		3 30	5 57	6 43		
Blou					8 20	11 58		3 36	6 6	6 52		
Vernantes					8 33	12 11		3 49	6 19	7 6		
Linières-Bouton					8 46	12 23		4	6 31	7 18		
Noyant-Méon					9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31		11 44
Château-du-Loir					10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48		12 33
Chartres					2 47		5 56	9 46	12 4	12 45		3 33
Paris					5 55		7 30	11 20	2 27	3 5		5 10

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31		7 41	4 35
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5		8 8	4 58
Chinon	9 4	1 5	7 29		9 2	7 14

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn.		Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31		7 55	11 50
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10		8 15	12
Bourgueil	8 54	1 20	5 20		9 2	12 57

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Marc.		Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25				
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52				
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36				
Montreuil (ar.)	9 19	3 44	4 35	10 15				
(dép.)	6 50	9 27	4 5	8 10				
La Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19				
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30				
Doué	7 22	9 58	5 43	5 38				
Martigné	7 45	10 20	6 33	5 48				
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22				

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Mixte		Marc.		Omn.		Omn.	
	matin	soir								
Angers	4 40	6 50	7 30	12						
Montreuil	6 1	8 32	11	1 20						
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42						
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50						
La Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57						
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6						
(dép.)	7 38		1 31	2 21						
Loudun	8 24		4 14	3 10						
Moncontour	8 56		6 10	3 43						
Poitiers	10 33		10 40	5 22						

LIGNE D'ORLÉANS

STATIONS	Omn.		Expr.		Omn.		Omn.		Expr.		Direct.		mixte	
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2
Nantes d.														
Angers d.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 16	1 45					
La Ménitrie	7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6								